

Image not found or type unknown



Litige locataires fausse attestation d'herbergement

Par **LILLOU**, le **09/06/2010** à **21:35**

Bonjour,rrrrnMes locataires ont fournies une fausse attestation d'hergement à l'agence immobilière lors de la constitution du dossier afin d'éviter d'avoir a fournir des quittances de loyers prouvant qu'elles etaient à jour de leurs paiements.rnAprès recherches j'ai retrouver l'ancien propriétaire qui m'a confirmé qu 'elle ne payaient plus et qu'étaient parties en laissant un bien dégradé.rnQuel pourrait etre mon recours je pense qu'il s'agit de faux et escroquerie ou bien d'abus de confiance.